

30/25) Autorisation de passer un marché de gré avec la Cie MARSEILLAISE DE MADAGASCAR  
pour fourniture de riz aux cantines scolaires.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de m'autoriser à passer un marché avec la Compagnie Marseillaise de Madagascar pour la fourniture de 72.000 kilos de riz cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1964. "

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*à Paris, le 1<sup>er</sup> Dec/1964,*  
*le Préfet et par délégation*  
*le Directeur des Affaires Générales*  
*Sigaud Klinter*